

Publié le 03/01/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P486\_2023**

**Date : 28/12/2023**

**OBJET : Acquisition de vélos pour l'extension de la flotte du service de location longue durée – Lot 1 et 2**

### Exposé

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), la Communauté d'Agglomération du Cotentin est en charge du développement des services de mobilités actives.

Dans ce contexte, un service de location longue durée de VAE a ouvert avec une flotte initiale de 85 VAE en septembre 2019. La location longue durée de vélos a ainsi été identifiée, tant pour son utilité directe auprès des citoyens dans leurs déplacements domicile-travail à vélos, que pour les effets durables qu'elle peut avoir sur le report de l'autosolisme vers les modes actifs (vélo, marche, etc.).

Fort de son succès, avec une flotte s'élevant aujourd'hui à 750 VAE à destination des habitants du Cotentin, l'agglomération a pour ambition de poursuivre l'augmentation et l'extension de ce service à destination de nouveaux profils d'utilisateurs : personnes morales, familles, étudiants, artisans, personnes à mobilités réduites.

Dès lors, la communauté d'agglomération souhaite renforcer et diversifier les équipements du service de location longue durée de vélo, en se dotant d'une flotte complète, avec des nouvelles modalités de locations évolutives et de très longues durées.

Un appel d'offres ouvert a, en conséquence, été lancé le 24 septembre 2023 avec une date limite de réception des plis fixée au 10 novembre 2023, avec l'allotissement suivant :

- Lot 1 : Fourniture de vélos à assistance électrique (VAE) ;
- Lot 2 : Fourniture de vélos enfants musculaires.

Au terme de l'examen de la candidature et de l'analyse des offres reçues, la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 15 décembre 2023 a décidé d'attribuer à l'unanimité, les deux marchés à l'entreprise ARCADE CYCLES, qui présente pour chaque marché l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix des offres.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2023\_082 du 29 juin 2023 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°6,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2124-2-1°,

**Considérant** la décision prise à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance en date du 15 décembre 2023,

### **Décide**

- **De signer** le marché public relatif au lot 1 « fourniture de vélos à assistance électrique (VAE) » avec l'entreprise ARCADE CYCLE dont le siège se situe au 78 impasse Philippe Gozola, Parc Eco 85-1 – 85000 LA ROCHE-SUR-YON, sans montant minimum, mais avec un montant maximum de commandes de 3 300 000,00 € HT pour la première période de 24 mois et sans montant minimum mais avec un montant maximum de commandes de 1 650 000 € HT pour les périodes suivantes,
- **De signer** le marché public relatif au lot 2 « Fourniture de vélos enfants musculaires » avec l'entreprise ARCADE CYCLE dont le siège se situe au 78 impasse Philippe Gozola, Parc Eco 85-1 – 85000 LA ROCHE-SUR-YON, sans montant minimum, mais avec un montant maximum de commandes de 50 000,00 € HT pour la première période de 24 mois et sans montant minimum mais avec un montant maximum de commandes de 20 000 € HT pour les périodes suivantes,
- **De préciser** que les marchés débiteront à compter de leur notification pour une durée de 24 mois, reconductible deux fois, de façon expresse pour une durée de 12 mois à l'initiative du pouvoir adjudicateur,
- **De dire** que les crédits sont et seront inscrits sur le Budget Annexe Transports, Idc 3245,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**